

COMMUNE DE MEALLET

Séance du 17 octobre 2012

Présents : Colette ZEVACO, Eric BOUTAL, Françoise RIBAUD, Françoise BRACHET, Jean-Michel CHANCEL, François FANIART, Jean-Pierre FRUQUIERE.

Absents: André CHIMBAULT (pouvoir à Jacques TISSANDIER), Marie-France LAGRAULET (pouvoir à Eric BOUTAL), Jérôme MONCEL (pouvoir à Jean-Michel CHANCEL), Jacques TISSANDIER.

Renouvellement du contrat à durée déterminée de Sandrine PEYTHIEU

Renouvellement du contrat de travail du 19 octobre 2012 jusqu'au 18 octobre 2013, toujours en qualité d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, avec une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 299/majoré 310 pour la période du 19 octobre 2012 au 31 décembre 2012 puis indice brut 303/majoré 311 à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité se prononce pour le renouvellement du contrat de travail à durée déterminée de Sandrine PEYTHIEU dans les conditions citées ci-dessus.

Restauration de deux vitraux placés dans l'église Saint-Georges

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restauration de deux vitraux situés dans la tribune ouest de l'église Saint-Georges qui représentent Sainte Anne et Sainte Thérèse.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 4 441,15 € HT (devis proposé par Monsieur DE RAED, peintre-verrier à Saint-Priest-de-Gimel (Corrèze) et se décompose comme suit :

- restauration des vitraux : 2 849,15 € HT
- pose de raquettes de protection : 1 592,00 € HT.

Ce dossier peut bénéficier d'une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne, à hauteur de 20% au titre des « ISMH ».

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et considérant l'intérêt d'effectuer ces travaux, l'Assemblée Municipale adopte et approuve le projet à l'unanimité et programme l'exécution de cette opération sur le premier semestre 2013.

Avancement de grade de l'agent technique territorial

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du janvier 1984 modifiée) :

Vu l'avis du comité technique paritaire réuni le 18 septembre 2012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter à l'unanimité des membres présents, les ratios ainsi proposés (100%) et confirme la création au 01 janvier 2013 d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe afin de permettre à Monsieur Alain MARCOMBE, agent titulaire à temps complet, de bénéficier d'une promotion, avec une rémunération correspondant au 8^{ème} échelon du nouveau grade, soit indice brut 360 – indice majoré 335.

Avenant n°2 aux travaux de maçonnerie dans le cadre de la restructuration du bâtiment de la Mairie.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant initial du marché relatif aux travaux de maçonnerie réalisés par l'entreprise BLANC est de 33 545,30 Euros HT et qu'un avenant chiffré à 5 326,40 Euros HT a été voté lors de la séance du 20 juin 2012 portant ainsi le nouveau montant du marché à 38 871,70 Euros HT.

Elle fait part également à l'Assemblée que compte tenu du caractère aléatoire des aides pour la seconde tranche de travaux, à savoir l'aménagement de la salle polyvalente et de la chaufferie, un nouvel avenant va modifier le marché initial du lot n°1 de l'entreprise BLANC. Elle présente alors le devis proposé :

- dallage dans la cave et dans le passage pour y accéder puis enduit sur les vieux murs de la cave, démolition des cloisons et des escaliers du côté de la salle polyvalente, le tout pour un montant de 4 793,24 Euros HT ;

- différer en tranche 2 la réalisation du plancher béton sur chaufferie et la rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite, ce qui représente une moins value de 16 475,00 Euros sur le marché.

De ce fait, le nouveau devis porte le montant HT du marché à :

$$38\ 871,70\ \text{Euros} + 4\ 793,24\ \text{Euros} - 16\ 475,00\ \text{Euros} = \mathbf{27\ 189,94\ \text{Euros.}}$$

Elle sollicite ensuite l'avis des élus sur ces modifications.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée municipale, à l'unanimité approuve le devis complémentaire et valide l'avenant qui porte le montant du marché sur le lot n°1 de 38 871,70 Euros HT à **27 189,94 Euros HT soit 32 519,17 Euros TTC** ;

Vectorisation du cadastre

Actuellement, la commune dispose du cadastre au format image dit « raster ». Cette version est aujourd'hui obsolète et devient de plus en plus difficile à optimiser. Il est donc nécessaire de travailler avec l'ensemble des partenaires locaux en vue de moderniser le cadastre et de passer à la phase de « vectorisation ».

Cela permettra à la commune de connaître notamment, en quelques clics, le nom et l'adresse du propriétaire d'une parcelle. Les informations seront actualisées chaque année et garanties par le service du cadastre de la Direction Générale des Impôts.

La Communauté de Communes du Pays de Mauriac propose de financer cette vectorisation.

Le montant estimé pour ce projet est de 3 992,00€ TTC pour la Communauté de Communes du Pays de Mauriac, avec une aide financière de 50% HT du Conseil Général du Cantal et de 30% HT du FEDER (Europe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le principe de vectorisation du cadastre et le projet présenté par la Communauté de Communes du Pays de Mauriac.

Questions diverses

Tracteur communal

Le tracteur est en panne, il a une fuite d'huile qui sort par le reniflard. Il est nécessaire de refaire le moteur. Le tracteur compte plus de 10 000 heures de travail mais l'achat d'un nouveau véhicule semble trop onéreux. Un devis a été demandé à l'entreprise SUDOUR à Mauriac, il s'élève à 3 103€. Le Conseil Municipal valide ce devis mais demande une possibilité de garantie d'une année.

Pose d'une main courante à l'église

Pour faciliter la montée des marches de l'église ainsi que du cimetière, il a été demandé de mettre une rampe. A ce jour, il manque l'autorisation des bâtiments de France qui n'ont pu être joints pour l'instant. Mr BARTHELEMY, architecte, a précisé qu'il fallait prévoir un retour afin que la préhension soit meilleure.

Un devis d'un montant de 248,50€ HT soit 297,21€ TTC a été proposé par Mr LOURS à Riom-Es-Montagnes. Marie-France LAGRAULET a fait savoir qu'elle paierait les fournitures, la main-d'œuvre restera alors à la charge de la commune : le Conseil Municipal remercie Madame LAGRAULET pour ce geste en faveur de la communauté.

Congrès des Maires de France à Paris

Madame le Maire souhaite assister au congrès des Maires de France qui aura lieu à Paris et demande au Conseil Municipal si la commune peut régler l'inscription d'un montant de 90€, le transport, les repas et l'hébergement restant à sa charge.

Le Conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.

Distribution des sacs poubelles

Les sacs poubelles ont été distribués (le Maire rappelle que depuis cette année il n'y a plus qu'une seule distribution décidée par la CCPM afin de réduire des dépenses qui ne sont pas prises en charge par la plupart des communautés de communes). Ceux qui ne les ont pas eu peuvent venir les chercher en mairie. Une proposition est faite de fixer l'année prochaine une période d'une semaine durant laquelle ils pourront être récupérés au secrétariat de Mairie.

Lavoir communal du bourg

Le lavoir municipal coule très peu, il sera demandé à Mr André TISSANDIER l'autorisation de rentrer dans son pré avec la mini pelle afin de vérifier les canalisations, pour pallier à d'éventuelles fuites.

Organigramme des clés de la Mairie

Afin de mieux gérer les clés des nouveaux locaux, un devis a été demandé à Monsieur JOANNY pour 5 clés passe-partout pour le Maire, les agents et les adjoints. Le devis proposé s'élève à 840,79€ TTC, ce qui paraît élevé pour le service rendu. Il n'est donc pas validé par le conseil municipal. Le maire propose donc de fonctionner comme par le passé avec une clé par porte. Par ailleurs, l'utilisation d'un cahier permettant de savoir qui est en possession de quelle clé sera mis en service.

Commission communale des impôts directs

Cette commission sera convoquée, notamment pour la procédure du bien sans maître de Madame SALESSE.

Téléphonie mobile

D'après les dernières informations, les travaux pour la mise en place de l'antenne commencent aux alentours du 15 novembre 2012.

Voirie communale

Tous les travaux sont terminés.

L'entreprise BERGHEAUD a demandé la réception des travaux, Eric BOUTAL a précisé qu'il avait demandé à ce que ce soit fait cette semaine afin que Madame le Maire soit présente.

Lecture du courrier de Mr LALO par le Maire

Il sera vérifié l'état de la canalisation dans le chemin qui va de la route départementale à la voie communale.

Four de Lhom

Devis demandé par Monsieur Eric BOUTAL pour la couverture du four de Lhom.